



EFS

OCCITANIE

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lettre d'information

Septembre 2022

SOMMAIRE

Page 1 - L'édito

Page 2 – Tombola Cfdt

Page 3 – Absences pour événements
familiauxPage 4 - Les aventures de Cornette
Collecte de plagePage 4 - Un peu d'humour
Cfdt et d'actualité !Page 5 – L'EFS Occitanie endeuillé
En septembre, deux salariés sont décédésPage 5 – Grève
L'adhésion à la Cfdt, c'est service compris !

NOUVEAU SITE DE LA CFDT :
+ moderne et + adapté à vos besoins !
Venez découvrir le nouveau site CFDT-EFS

www.cfdt-efs-fr



L'édito

Adeline CANAVELLI et Williams VALENTIN
Délégués syndicaux régionaux

N'oubliez pas de participer à la tombola gratuite de la CFDT).

Vous avez jusqu'au 2 octobre 2022 pour répondre au sondage « Qualité de vie au travail » et vous inscrire à la tombola. Voir page suivante.



<https://forms.gle/jwRGrJrZjF66KjM89>

La CFDT ne lâche rien !

La CFDT a déposé un préavis de grève du jeudi 22 septembre 2022 – 08h00 au mardi 2 janvier 2023 – 8h00.

Ce n'est pas le moment de lâcher alors que les prix s'envolent, que nos salaires stagnent et que nos conditions de travail ne s'améliorent pas.

Deux dates à privilégier :

- Vendredi 30 septembre 2022 : date du CSE-Central à Paris,
- Mardi 4 octobre 2022 : date du CSE régional à Toulouse.
- **N'oubliez pas de vous déclarer gréviste les autres jours lorsque vous êtes assignés (pas de perte de salaire et compté comme gréviste).**

**Une seule certitude,
c'est en ne faisant rien
que l'on n'obtiendra rien !**

(+ d'info sur la grève en page 5).



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
OCCITANIE

Tombola **Cfdt** - EFS

La Qualité de Vie au Travail

Tirage au sort : le mardi 4 octobre 2022,
en marge de la réunion du CSE

GRATUIT



Pour participer, rien de tel que de s'exprimer !

Le questionnaire
tient lieu de
bulletin de
participation.

Vos élus **CFDT** vous proposent de vous exprimer et recueilleront vos :

- suggestions,
- questions
- remarques

sur votre ressenti concernant la

Qualité de Vie au Travail (QVT)

au sein de notre établissement afin de pouvoir **travailler et agir** en fonction de **vos attentes** sur des solutions et axes d'amélioration.

Afin de participer à la vie locale, vos lots viendront principalement de producteurs occitans :

- 1 bon Gîtes de France d'une valeur de 400€,
- 8 paniers gourmands d'une valeur de 50€,
- 10 chèques-cadeaux d'une valeur de 20€.



**POUR PARTICIPER
SCANNE MOI !**

Date limite de participation :
2 octobre 2022.

Remise des lots sur place à l'issue du tirage au sort pour les présents
et déplacements de vos représentants **CFDT** sur rendez-vous pour les absents

Pour obtenir le lien pour participer, vous pouvez aussi envoyer un mail à cfdt.efs.occitanie@gmail.com (merci d'utiliser votre boîte mail personnelle).

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL : C'EST ETRE ATTENTIF A LA QUALITE DES RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES, AU CONTENU DU TRAVAIL, A SON ORGANISATION, AUX POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL OFFERTES A CHACUN, A LA CONCILIATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE. C'EST DONC AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PROFESSIONNELS, LEUR REDONNER LA FIERTE DU TRAVAIL BIEN FAIT. DES VOLETS DIVERS SONT CONCERNES : LES CONDITIONS DE TRAVAIL ELLES-MEMES MAIS AUSSI LEUR ENVIRONNEMENT ET LEUR SECURITE, LA SANTE, LA FORMATION ET L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE.

Ces droits existent depuis la mise en place de la Convention Collective (2001) et ont été revus à la hausse depuis 2017 par des avenants signés par la CFDT !

Il a été nécessaire d'éclaircir certains liens de famille pour éviter de mauvaises interprétations !

Vous retrouverez ces avenants à la Convention Collective sur le site internet de la CFDT-EFS, ainsi que d'autres conseils sur vos droits à l'EFS.

Pour cela, recherchez sur Google : « CFDT-EFS.fr »



EVENEMENTS FAMILIAUX

DROITS

	EVENEMENTS FAMILIAUX	DROITS
MARIAGE	Mariage/PACS salarié (cumul possible)	5 jours
	Mariage d'un enfant	2 jours
	Mariage d'un frère / sœur / père / mère	1 jour
	Naissance / adoption	3 jours
DECES	Décès conjoint, partenaire PACS, concubin	5 jours
	Décès enfant de -25 ans	10 jours
	Décès enfant lui-même parent	7 jours
	Décès enfant	5 jours
	Décès parent, grand-parent, arrière grand-parent, petit-enfant, arrière petit-enfant, frère / sœur et leur conjoint, gendre, bru, beau-père, belle-mère, frère/sœur du conjoint	3 jours
	Décès oncle, tante, neveu, nièce	2 jours
	Enfant malade de moins de 14 ans	4 jours par enfant
	Rentrée scolaire	½ journée (planifiée en amont)
	Survenance handicap chez l'enfant	2 jours

→ Votre fils se marie un samedi, vous avez droits à 2 jours ouvrés.

→ Votre grand-mère décède et les obsèques ont lieu le jour de votre JRTT, vous avez droit à 3 jours pour aider vos parents par exemple.

A l'EFS, les conditions de travail sont-elles la priorité de la Direction ?

Les collectes de plage bien éloignées de l'image de carte postale véhiculée par la communication de l'EFS !

Toute ressemblance avec des personnes ou des événements existants ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

« Nous sommes au mois d'août, les vacances de Cornette sont finies. Mais ce matin, elle remet son maillot de bain ! Aujourd'hui, c'est collecte de plage !

Arrivée à l'EFS, il fait déjà chaud. La météo annonce une énième vague de chaleur. Cette journée de collecte en camion en bord de mer sera torride.

Arrivée en bord de mer, l'équipe installe la collecte. Il faut penser à s'hydrater ! Mais à force de s'hydrater arrive le moment où il y faut y aller. Où ? Aux toilettes ! Les camions, les Unités Mobiles de Prélèvement (UMP) ne possèdent pas de toilettes. Parfois, il est prévu un accord avec le cafetier du coin. Mais les toilettes d'un bar à 15 heures de l'après-midi au mois d'août et au bord de mer ne sont pas si disponibles que ça et souvent, dans quel état !

Ni une, ni deux, Cornette n'en peut plus ! Elle informe sa collègue infirmière qu'elle va la laisser seule 5 minutes. Une envie pressante ! Direction, la mer !

Le maillot de bain de Cornette n'était là pas pour prendre du bon temps à la mer, mais pour se soulager !

L'article R. 4228-1 du Code du Travail précise que l'employeur doit mettre à disposition des travailleurs les moyens d'assurer leur propreté individuelle, notamment des vestiaires, des lavabos, des cabinets d'aisance.

Vous l'avez déjà remarqué, dans le « bâtiment » et les travaux publics, les employeurs arrivent à mettre à la disposition des salariés des toilettes.

Pourquoi pas l'EFS, pour ses salariés (obligation) et pour les donneurs ? **Les conditions de travail des personnels et d'accueil des donneurs sont-elles la priorité de notre établissement public ?**

Vos représentants du personnel Cfdt ont demandé que soient traitées en réunion de CSE les conditions de travail lors de canicules. Pour la Cfdt, les situations de cet été ne doivent pas se reproduire ni pour les personnels et ni pour les donneurs. La Cfdt demande qu'en période de canicule, les collectes aient lieu obligatoirement dans des lieux climatisés. Ceci n'a pas été forcément le cas lors de l'été 2022.

DETENTE

Un peu d'humour

Cfdt et d'actualité !



La Cfdt, c'est des infos mensuelles à destinations de tous les salariés, mais aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Vous souhaitez adhérer : cfdt.efs.occitanie@gmail.com

Triste mois de septembre 2022, deux salariés de notre établissement ont perdu la vie brutalement. Les représentants du personnel CFDT, ainsi que l'ensemble des adhérents CFDT de l'EFS-Occitanie ont une pensée pour leurs enfants, leurs conjoints, leurs parents, leurs familles et pour les équipes de Rodez et de Perpignan.

MOUVEMENT SOCIAL

Grève

La CFDT poursuit le mouvement.

**REPRÉSENTANT DU PERSONNEL,
C'EST DE L'ENGAGEMENT !**



La direction de l'EFS a informé les organisations syndicales qu'un contre-temps l'oblige à reporter les négociations (portant sur nos augmentations) initialement prévues les 15 et 16 septembre.

Nous sommes donc toujours en grève. Bien que l'EFS ait annoncé dès le 9 juin 2022 (flash 111) que "ces négociations sont une de ses priorités et elle entend se donner les moyens de les mener avec les partenaires sociaux dans un climat favorable à l'aboutissement d'un accord".

Domage, le précédent préavis de grève se terminait le 10 septembre à 8h. **La priorisation de l'EFS n'a toujours pas permis d'avoir un climat favorable pour obtenir un accord.**

Ce n'est pas en arrêtant que nous obtiendrons une revalorisation de salaire pour l'ensemble des salariés de l'EFS !

Sans décision favorable du gouvernement ; l'EFS n'aura pas plus de moyens que ceux des traditionnelles augmentations annuelles (pour une partie du personnel ?).

Par la grève engagée, il y a maintenant deux ans, nous avons obtenu :

- une revalorisation salariale (54 points ou 15 points). Oui, la CFDT n'a pas signé d'accord avec la Direction sur ce point car nous demandons une revalorisation pour l'ensemble des salariés. Il y a eu des oubliés et beaucoup de déçus !
- 200€ de prime en juillet 2022 mais insuffisant devant l'augmentation des prix. C'est pour cette raison que la CFDT n'a pas signé. Nous continuons le mouvement social alors que d'autres organisations syndicales ont baissé les bras.

Ceci est à rappeler aux personnes qui pourraient dire que la grève et les syndicats ne servent à rien !

En décembre, le SMIC sera une nouvelle fois revalorisé et le personnel de l'EFS ???

La CFDT ne lâche rien et a déposé un préavis de grève du jeudi 22 septembre 2022 - 08h00 au mardi 3 janvier 2023 - 8h00 :

La durée exceptionnelle de ce préavis de grève est là pour montrer notre détermination et interpeller les médias et le gouvernement.

Une seule certitude, c'est en ne faisant rien que l'on n'obtiendra rien !

Deux dates à privilégier :

- Vendredi 30 septembre 2022 : date du CSE-Central à Paris,
- Mardi 4 octobre 2022 : date du CSE régional à Toulouse.
- **N'oubliez pas de vous déclarer gréviste les autres jours lorsque vous êtes assignés (pas de perte de salaire et compter comme gréviste).**



+ d'informations sur le nouveau site CFDT :

www.CFDT-EFS.fr